COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Effectif légal du Comité Syndical 19 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

Le Comité Syndical, convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Yohann TRANCHANT

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de procurations à un délégué titulaire : 3

Pierre DUPERIER donne pouvoir à Damien REGAIRAZ

David DUBOSSON donne pouvoir à Pierre FRANCILLARD

Martine VIBERT donne pouvoir à Francis VAUJANY

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un titulaire absent : 2

Le nombre de voix exprimées : 15

19

Etaient présents les délégués suivants :

SOUS BASSIN	NOM	PRENOM	PRESENTS	ABSENTS
BAS CHERAN				
	BERNARD-	Serge	Vote X	
	GRANGER			
	<u>BUTTIN</u>	<u>Alexis</u>		X
	LACOMBE	<u>Jean-Pierre</u>		X
	TRANCHANT	<u>Yohann</u>	Vote X	
	<u>VAUJANY</u>	<u>Francis</u>	Vote XX	
	VIBERT	<u>Martine</u>		X donne pouvoir à M. VAUJANY
	BUTTIN	Willy		X
	DERRIEN	Patrice		X
	FOLLIET	Jean-Marc	Vote X	
	ROUPIOZ	Sylvia		X
	TRANCHANT	Edith		X
	VUACHET	André	Vote X	
	BRAISSAND	Jean-François		X excusé
	AGUETTAZ	Robert		X
MOYEN				
CHERAN	<u>BARILLIER</u>	<u>Agnès</u>	Vote X	
	<u>DUBOIS</u>	Roland		X excusé
	<u>DUBOSSON</u>	David		X donne pouvoir à M.
	ED AVIOUR ASS			FRANCILLARD
	FRANCILLARD	<u>Pierre</u>	Vote XX	
	<u>MERMOZ</u>	<u>Patricia</u>	Vote X	

	REY	Gilles	Vote X	
HAUT	BOULNOIS	Vincent		X excusé
CHERAN	<u>DUPERIER</u>	<u>Pierre</u>		X donne pouvoir à M. REGAIRAZ
	FERROUD- PLATTET	<u>Hervé</u>	Vote X	
	FRESSOZ	Jean-Pierre	Vote X	
The state of the s	JOLY	Max		X excusé
177	REGAIRAZ	<u>Damien</u>	Vote XX	
	BECCU	Jean-François		X
	FABRE	Maryse		X
	GAMEN	Philippe		X
	GOGNY	Christian		X
	PERRIER	Marie		X
	TICHKIEWITCH	Serge		X

Désignation du secrétaire de séance

Madame Patricia MERMOZ a été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV du 26 février 2021

Le Procès-verbal du 26 février 2021 est approuvé par le Comité Syndical sans aucune remarque.

Point n° 1 - Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion dressé par le trésorier de Rumilly est certifié conforme au compte administratif.

Les résultats d'exécution du budget se présentent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	+265 503,95	-238 111,77	+27 392,18
Fonctionnement	+ 143 998,67	+178 241,99	+322 240,66
Total	+409 502,62	- 59 869,78	+349 632,84

Délibération

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion qui présente un résultat global au 31/12/2020 de 349 632,84€.

Point n° 2 - Compte Administratif 2020

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du SMIAC.

La balance des comptes s'établit comme suit :

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté : 265 503,95 €

Dépenses de l'exercice : 1 396 291,54 €

Recettes de l'exercice : 1 158 179,77 €

Résultat de l'exercice : -238 111,77 €

Résultat à reporter sur 2021	27 392,18 €
Section de Fonctionnement	
Résultat antérieur reporté :	143 998,67 €
Dépenses de l'exercice : Recettes de l'exercice :	844 930,96 € 1 023 172,95 €
Résultat de l'exercice :	178 241,99 €
Résultat à reporter sur 2021 :	322 240,66 €

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote quitte la salle.

Délibération

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte administratif qui présente à la clôture de l'exercice 2020 un excédent d'investissement de 27 392,18 € et un excédent de fonctionnement de 322 240,66 €.

Point 3 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

M. Tranchant expose à l'assemblée qu'il convient de statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020.

Il propose d'affecter au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » un montant de 300 000€ et au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 22 240,66 €.

Délibération

L'assemblée vote à l'unanimité la proposition du président.

Point n° 4 – Budget primitif 2021

M. Tranchant présente le budget primitif 2021 joint en annexe du PV.

Délibération

Le budget est voté l'unanimité

Point 5 – Monitoring optimisé Chéran, sollicitation des financeurs

M. Tranchant explique que la mise en œuvre du monitoring écologique qui s'appuie sur un réseau optimisé constitué de 13 stations sentinelles, doit répondre aux problématiques de conservation des écosystèmes aquatiques sur le bassin versant du Chéran.

L'objectif de l'opération est de jouer un rôle d'alerte en détectant le plus tôt possible les anomalies de qualités qui traduisent un début de dégradation pour permettre de réagir avant que l'état de conservation ne soit affecté, et d'informer en continu le SMIAC sur l'efficacité des actions de conservation et de restauration mises en place pour maintenir une « rivière sauvage ».

Le Montant prévisionnel de l'opération sous maitrise d'ouvrage SMIAC s'élève à 110 500 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

TOTAL		110 500 €
SMIAC	16,50%	18 150 €
Parc Naturel Régional du Massif des Bauges	4,50%	5 000 €
AAPPMA de l'Albanais et Haut-Chéran	9,00%	10 000 €
Conseil Départemental de Haute-Savoie	20,00%	22 100 €
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	50,00%	55 250 €

Délibération

L'assemblée vote à l'unanimité le projet, le plan de financement et les demandes d'aide aux financeurs pour cette opération.

Point 6 – Suivi qualité de l'eau Néphaz, sollicitation des financeurs

M. Tranchant expose l'objet de la mission qui consiste à réaliser le suivi 2021 de la qualité des eaux de la Néphaz, affluent du Chéran, sur le département de la Haute-Savoie.

Le Montant prévisionnel de l'opération sous maitrise d'ouvrage SMIAC s'élève à 10 600 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	50%	5 300 €
Conseil Départemental de Haute-Savoie	30%	3 180 €
SMIAC	20%	2 120 €
TOTAL		10 600 €

Délibération

L'assemblée vote à l'unanimité le projet, le plan de financement et les demandes d'aide aux financeurs.

Suite à la demande de certains membres du comité syndical, la lettre ouverte aux élus du territoire adressée au EPCI du bassin versant par l'AAPPMA de l'Albanais, est jointe au présent PV.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 30 mars 2021 à 22h30.

Le Président, Yohann TRANCHANT La Secrétaire de séance, Patricia MERMOZ Janeioux 8

5



. . .

f e.